

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 février 2024**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D24.010**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le huit février,  
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (suppléant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis (pouvoir à RODRIGUEZ David), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, RODIER Yves remplacé par suppléant, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy (pouvoir à SEGUIN Denis).

Mme LAFON Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.010 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social territorial du 16/11/2023,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau

des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, suite aux créations de postes et aux suppressions, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

**Oùï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

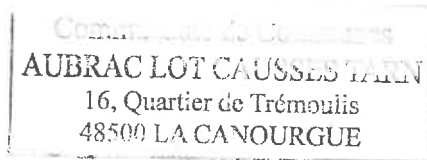
**APPROUVE** la mise à jour.

**ADOpte** le tableau ci-annexé des emplois de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

Monsieur le Président ou le Vice-Président est chargé de l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 février 2024  
Le Président,



Jean-Claude SALEIL

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CC ALCT au 08/02/2024**

N° de la délibération créant l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
D18.120 du 17/12/2018	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du Pôle administratif	Pôle administratif	35 heures	Pourvu
D20.120 du 10/12/2020 D22.006 du 10/02/2022	ET Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ère classe	Chargé de mission SPANC, enfance jeunesse et équipements sportifs	Pôle services communs et équipements culturels et sportifs	35 heures	Pourvu
D22.085 du 17/11/2022	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	Chargé de développement économique	Pôle développement et aménagement du territoire	20 heures	Pourvu
D20.120 du 10/12/2020 D22.006 du 10/02/2022	ET Animation	B	Animateur	Animateur Principal 1ère cl	Chargé de mission tourisme	Pôle développement et aménagement du territoire	20 heures	Pourvu
D23.020 du 2/2/2023	Technique	A	Ingénieur	Ingénieur Principal	DGS	Direction	35 heures	Pourvu
D21.008 du 28/01/2021	Technique	B	Technicien	Technicien Principal 2ième classe	Responsable du Pôle technique	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D18.120 du 17/12/2018 D22.006 du 10/02/2022	ET Technique	C	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère cl	Chargé collecte des OM et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D22.006 du 10/02/2022	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère cl	Chargé collecte des OM et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D18.120 du 17/12/2018	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D21.040 du 25/03/2021	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	21 heures	Pourvu
D23.122 du 07/12/2023	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie, SPANC et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D21.004bis du 28/01/2021	Administrative	A	Attaché	Attaché Territorial	Chargé de mission PVD	Pôle développement et aménagement du territoire	35 heures	Pourvu
D21.108 du 10/11/2021	Technique	B	Technicien	Technicien Principal 2ième classe	Chargé de mission PLPD	Pôle technique	35 heures	Pourvu
D23.012B du 2/2/2023	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	14 heures	non pourvu
D23.078 du 20/07/2023	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	35 heures	non pourvu

E M P L O I S P E R M A N E T S

E M P L O I S N N O T S